

Image not found or type unknown



Location d'une maison sans isolation

Par **jemapex**, le **15/05/2012 à 17:54**

Bonjour, nous louons depuis bientôt 1 an une maison. lors de la visite j'ai vu que des travaux venaient d'être exécutés (changement de fenêtres ,de chaudière, peintures et parquets) par contre je n'avais pas vu que la maison n'était pas du tout isolée ce qui entraine une grosse consommation de fuel et une température d'a peine 10 degrés au plus fort de l'hiver dlans une chambre située sous le toitrrnle loyer de 1250 € me semble injustifié par rapport à la" qualité "de la maison.rnpeut on obliger la propriétaire à faire des travaux ou baisser le loyer.rnrnen cas de départ doit on faire les 3 mois de préavis ?rnrm merci

Par **cocotte1003**, le **15/05/2012 à 19:15**

Bonjour, oui vous devez effectuer votre préavis de 3 mois. Non vous ne pouvez obliger le bailleur a faire des travaux d'isolation.Il fallait faire constater la température pour pouvoir réclamer quelque chose maintenant. lors de la signature du bail,le propriétaire a du vus remettre le diagnostic énergie qui ne devait pas etre bon, cordialement